

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PR 24/55/1

Avril 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-cinquième session

Chengdu, province du Sichuan (République populaire de Chine)

3-8 juin 2024

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/PR 24/55/1
2	Désignation des rapporteurs	
3	Questions soumises au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires	CX/PR 24/55/2
4.a	Questions émanant de la FAO et de l'OMS	CX/PR 24/55/3
4.b	Questions émanant d'autres organisations internationales	CX/PR 24/55/4
5.a	Rapport de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 2023 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du rapport de la JMPR 2023 (en anglais seulement)
5.b	Rapport sur les réponses aux préoccupations spécifiques soulevées par le CCPR, émanant de la JMPR 2023	Section 3 du rapport de la JMPR 2023 (en anglais seulement)
6	Limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4)	CX/PR 24/55/5 (en anglais seulement)
	– Observations formulées à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2024/44-PR	CX/PR 24/55/5-Add.1
7	Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé (à l'étape 4)	CX/PR 24/55/6
	– Observations formulées à l'étape 3 en réponse à la lettre circulaire CL 2024/45-PR	CX/PR 24/55/6-Add.1

Veuillez noter que les documents de travail ne seront pas distribués via la liste de diffusion du Codex (Codex-L).

Seuls l'invitation et l'ordre du jour provisoire seront distribués aux membres et aux observateurs.

Tous les documents de travail, et tout autre document ultérieur non mentionné dans le présent ordre du jour provisoire, y compris toute autre information à l'intention des délégués, seront publiés sur le site web du Codex au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. Consultez le site web du Codex pour savoir où en est la publication des documents de travail et obtenir des informations pratiques sur la réunion.

[Site web de la session](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
8	Gestion des composés sans appui qui ne suscitent pas de préoccupations de santé publique et pour lesquels une révision périodique est programmée	CX/PR 24/55/7
	– Observations formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/46-PR	CX/PR 24/55/7-Add.1
9	Homologations nationales des pesticides	CX/PR 24/55/8
	– Observations formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/47-PR	CX/PR 24/55/8-Add.1
10	Établissement des calendriers du Codex et des listes de pesticides devant être évalués ou réévalués en priorité par la JMPR	CX/PR 24/55/9
11	Renforcement des procédures opérationnelles du CCPR et de la JMPR	CX/PR 24/55/10
	– Observations formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/48-PR	CX/PR 24/55/10-Add.1
12	<u>Synchronisation des travaux du CCPR et du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF):</u> <i>Groupe de travail mixte CCPR/CCRVDF sur les composés à double usage – État d'avancement des travaux</i>	CX/PR 24/55/11
	– Observations formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/49-PR	CX/PR 24/55/11-Add.1
13	Analyse des décisions antérieures du CCPR relatives à l'établissement de LMR pour la tomate et le poivre aux fins de l'établissement des LMR correspondantes pour l'aubergine	CX/PR 24/55/12
	– Observations formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2024/50-PR	CX/PR 24/55/12-Add.1
14	Autres questions	
15	Date et lieu de la prochaine session	
16	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Remarque générale

Toutes les lettres circulaires et tous les documents de travail ayant trait à la 55^e session du CCPR sont disponibles sur le site web du Codex, aux adresses suivantes:

- **Lettres circulaires:** <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>
- **Documents de travail:** <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=55>

Point 10 de l'ordre du jour: Établissement des calendriers du Codex et des listes de pesticides devant être évalués ou réévalués en priorité par la JMPR

L'élaboration de la liste des pesticides à évaluer en priorité correspond à l'étape 1 de la procédure d'établissement des LMR du Codex. Le CCPR examinera un document élaboré par le groupe de travail électronique sur les priorités, tel que présenté dans le document CX/PR 24/55/9, et les observations formulées lors de l'examen des points 5.b et 6 de l'ordre du jour.

Autres questions

Point 14 de l'ordre du jour: D'autres questions dont l'examen n'est pas prévu dans l'ordre du jour provisoire pourraient être proposées dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour et examinées au titre de ce point de l'ordre du jour, sous réserve de l'accord du Comité. L'examen des questions prévues au titre des «Autres questions» dépendra du temps disponible.